

**Commission** : Conseil des Ministres des Droits de la Femme et de l'Égalité des Genres.

**Problématique** : Quels objectifs et projets pour une inclusion professionnelle et sociale ainsi que pour la défense des droits des femmes ?

**Auteur** : Chypre / Malte

Chypre et Malte sont des républiques présidentielles et présentent un système présidentiel monocaméral. Le président est à la fois le chef de l'État et du gouvernement. Chypre adhère à l'Union européenne en tant que territoire divisé le 1er mai 2004 à la même date que Malte. C'est toutefois l'ensemble de l'île qui fait partie de l'Union européenne. Ainsi, les Chypriotes turcs sont citoyens européens et citoyens d'un pays membre de l'UE (Chypre), bien qu'ils vivent sur un territoire sous contrôle turc. L'égalité des genres est un enjeu fondamental et est défendu par l'Europe afin d'abolir les inégalités sur tous les aspects de la vie sociale économique et politique pour une inclusion totale des femmes dans ces domaines. L'égalité des sexes est un principe fondamental mais qui malheureusement reste fragile. Le gouvernement de Chypre et Malte juge donc primordial la nécessité de poursuivre les efforts liés au combat pour ces droits.

L'égalité des genres et le renforcement du pouvoir des femmes et des filles sont des éléments fondamentaux de la reconnaissance réelle des droits de la personne, et ils sont essentiels à l'élimination de la pauvreté ainsi qu'à l'instauration du développement durable et de la paix. En tant que membres de l'Union européenne, Chypre et Malte ont accès à un cadre réglementaire progressiste en matière d'égalité de genre. En vertu des normes européennes, ces deux pays ont le cadre pour, mais aussi l'obligation de réaliser l'égalité de genre et, en raison de leur appartenance à l'UE, ils ont un cadre législatif qui le permet tout en tenant compte de la situation traditionnelle, culturelle et religieuse qui joue un rôle très important dans le système gouvernemental de Chypre et Malte.

Le gouvernement chypriote et maltais souhaite plus que tout réaliser l'égalité absolue des genres et a déjà mis en œuvre plusieurs ressources afin de l'atteindre. Les garçons et les filles ont un accès égal à l'éducation et, dans les institutions d'enseignement supérieur, les jeunes femmes surpassent les hommes en nombre et par les résultats. De plus, ces dernières années, des femmes ont été désignées aux postes de commissaire aux lois, médiateur, auditeur général, comptable général adjoint et commissaire à la protection des données à caractère personnel ce qui montre bien la volonté politique de Chypre de désigner plus de femmes à des positions clés. De plus en plus de femmes chypriotes entrent sur le marché du travail. En 2007, 62 pour cent des femmes au moins travaillaient en dehors de chez elles.

Chypre a pris des mesures pour apporter à son cadre institutionnel et politique les améliorations nécessaires à l'accélération de l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et à la promotion de l'égalité des sexes, notamment dans la mise en œuvre de réformes législatives, dont on peut citer plus particulièrement les suivantes

La modification de l'article 169A du Code pénal chypriote dans laquelle l'avortement n'est plus une infraction pénale, adoptée en 2018, de plus la loi de 2014 relative à l'égalité de traitement des hommes et des femmes dans l'emploi et la formation professionnelle, enfin la loi de 2014 relative à l'égalité de rémunération de la main-d'œuvre masculine et de la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale.

Ces actions concrètes prouvent bien la volonté de Chypre ainsi que Malte d'instaurer l'égalité absolue des genres dans la société et donc de protéger le droit des femmes en abolissant toutes formes d'inégalité.

